Décharge 2021: budget général de l'UE - Comité des régions

2022/2087(DEC) - 30/03/2023 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission du contrôle budgétaire a adopté le rapport de Mikuláš PEKSA (Verts/ALE, CZ) concernant la décharge sur l'exécution du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2021, section VII - Comité des régions (CdR).

La commission compétente a recommandé que le Parlement européen **donne décharge** au secrétaire général du Comité des régions sur l'exécution du budget du Comité des régions pour l'exercice 2021.

Gestion budgétaire et financière

Le rapport relève que le budget définitif du Comité pour 2021 s'élevait à **106.740.880 EUR**, soit une légère augmentation de 5,15% par rapport à 101.508.480 EUR en 2020 et 98.751.065 EUR en 2019. Il prend acte du taux d'exécution budgétaire d'un niveau élevé, 98,9%, contre 92,7% en 2020, plus proche des niveaux d'avant la pandémie obtenus en 2019 et 2018, tandis que le taux de paiement au 31 décembre 2021 s'établissait à 85,1% soit une amélioration par rapport aux 82,4% de 2020.

En 2021, la pandémie de COVID-19 a eu des répercussions sur l'activité du Comité, de sorte que, pour certaines lignes, une baisse de l'utilisation des crédits a été constatée. Les économies réalisées sont estimées à plus de 8 millions d'EUR, contre 11 millions d'EUR pour l'exercice 2020.

Gestion interne, performances et contrôle interne

Le rapport prend acte des efforts collectifs déployés par toutes les parties concernées, qui ont permis d' apporter un soutien continu aux activités politiques du Comité en veillant à ce que les activités puissent être menées au moyen de réunions à distance et de plateformes de communication eu égard aux nouvelles circonstances résultant de la pandémie de COVID-19.

En 2021 le Comité a adopté des saisines faisant référence à des propositions législatives de la Commission, des avis d'initiative et des avis fondés sur des documents Union et des résolutions, au total **69 documents**, contre 56 et 55 adoptés respectivement en 2020 et en 2019. Le Comité a publié des études et rapports sur des questions spécifiques, notamment la deuxième édition du baromètre régional et local annuel de l'UE sur l'état des régions et des villes de l'Union et la sensibilisation s'adressant à plus d'un million d'élus régionaux et locaux.

En 2021, les membres du Comité sont intervenus lors de 42 réunions de commissions parlementaires. La participation importante du Comité dans le cadre de la conférence sur l'avenir de l'Europe a permis au Comité d'organiser 6 événements de haut niveau, 60 événements locaux, 63 événements lors de la Semaine européenne des régions et des villes et 7 événements dans le cadre du programme des jeunes élus, qui ont touché plus de 10.000 citoyens.

Le rapport se félicite du lancement, en mars 2021, de la nouvelle génération du réseau de pôles régionaux du Comité (RegHub 2.0) qui compte plus de 50 membres et observateurs chargés de suivre la mise en œuvre des politiques de l'Union sur le terrain. Il souligne le rôle clé du Comité dans la conception et la mise en œuvre des missions dans le cadre du programme Horizon Europe en encourageant l'alignement étroit d'1,5 milliard d'EUR alloué à ces missions. Il se félicite de la mise en place de coopérations stratégiques dans la mise en œuvre du pacte vert pour l'Europe.

Ressources humaines, égalité et bien-être du personnel

Le rapport relève qu'en 2021, le nombre de postes inscrits au tableau des effectifs s'élevait à 494, contre 491 en 2020, et que le nombre total de membres du personnel s'élevait à 606, contre 601 en 2020. Il prend acte du taux d'occupation élevé de 98 % en 2021. Il demande au Comité d'envisager des synergies avec d' autres institutions en matière de logistique, de services numériques, de chauffeurs et d'autres tâches administratives.

Globalement, la proportion hommes-femmes est identique à celle de 2020, les femmes représentant 56,8% de l'ensemble du personnel du Comité. Les députés déplorent le **déséquilibre hommes-femmes** dans l' encadrement supérieur et dans l'encadrement intermédiaire en 2021. Ils saluent le fait que parmi les mesures attendues dans la nouvelle stratégie en matière de diversité et d'inclusion figurent un programme de mentorat pour les femmes candidates à des fonctions de direction et des ateliers de sensibilisation des personnels d'encadrement sur divers sujets liés à l'égalité des chances. Ils se félicitent également de l' attention accordée aux questions spécifiques liées au genre, telles que la nomination, en 2021, de la première personne de contact LGBTI + pour aider les collègues qui souhaiteraient discuter de leur expérience personnelle au sein du Comité.

Le Comité est invité à intégrer les enseignements tirés de la pandémie de COVID-19 dans sa stratégie de gestion interne en matière de continuité des activités et de gestion de crise, afin de mettre au point un modèle de gestion axé sur les résultats qui puisse favoriser un équilibre sain entre vie professionnelle et vie privée.

Cadre éthique et transparence

Les députés rappellent leur demande au Comité de reconsidérer sa participation au registre de transparence créé par l'accord interinstitutionnel du 20 mai 2021 entre le Parlement européen, le Conseil de l'Union européenne et la Commission européenne. Ils réaffirment l'importance d'un niveau élevé de transparence en ce qui concerne les réunions de groupes de pression susceptibles d'influencer le Comité dans son rôle consultatif auprès des institutions de l'Union.

Le rapport se félicite qu'à la suite des recommandations du Parlement, le Comité ait recueilli auprès de ses membres et suppléants les déclarations financières qui manquaient encore en grande partie. Il encourage le Comité à assurer le suivi de toute déclaration financière manquante et à mener une politique stricte visant à faire respecter les obligations de transparence.

Le rapport formule entre autres les observations suivantes :

- le Comité a considérablement progressé dans la **numérisation** complète des processus de travail mis en œuvre plusieurs projets importants visant à poursuivre la numérisation de ses processus opérationnels et à faciliter les travaux politiques des membres du Comité. Le Comité est encouragé à maintenir un niveau élevé d'attention sur les questions de cybersécurité;

- le 10 mai 2021, l'autorité budgétaire a approuvé la reprise du contrat de location, en septembre 2021, par le Comité et le CESE de l'ancien bâtiment du SEAE à Belliard 100, dont les coûts de location seront couverts par les économies réalisées grâce à la location pour un montant inférieur du bâtiment Van Maerlant (VMA) par rapport au coût de location des bâtiments Belliard 68 (B68) et Trèves 74 (TRE74), qui ont été transférés à la Commission en septembre 2022;

- le Comité a obtenu des résultats positifs en 2021 en matière **d'environnement** en ce qui concerne la consommation d'électricité, d'eau et de papier (réduction de respectivement 2,1%, 14,3% et 55% par rapport à 2020);

- enfin, le nouvel **accord de coopération interinstitutionnelle** avec le CESE contribuera de manière significative à renforcer la gouvernance en ce qui concerne la coopération et les mécanismes de contrôle et constitue une nouvelle preuve de la volonté de partager efficacement les ressources et de créer des synergies.